

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le huit du mois de juin 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 14 juin 2023

N° 41

**Objet : Aire d'accueil des gens  
du voyage  
Convention portant entente avec  
la communauté de communes du  
Sisteronais Buëch**

Est nommé secrétaire de séance : Patrick VIVOS

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°2), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°8), COSSERAT Sandrine, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (à partir du rapport n°2), ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n° 21), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n°8)

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle (à partir du rapport n°22)  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte  
GRAVIERE Remy a donné pouvoir à BOYER Jean Luc  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à MATHIS Marguerite

### Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo (à partir du rapport n° 8)  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine  
BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BLANC Michel a donné pouvoir à KUHN Francis  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne (à partir du rapport n° 22)  
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick

### Etaient excusés :

BASSET Françoise	FLORES Sylvain	PIERRISNARD Jacqueline	SEVENIER Jean
BERTRAND Philippe	JOUVES Marc	PROUST Brigitte	UGHETTO Wendy
BOURJAC Jean Marie	LAQUET Laura	RICHAUD Véronique	
EYMARD Max	MULLER Emmanuel	RISSO Gilbert	
FIGUIERE Marie José	PELESTOR Michel	SAVORNIN Béatrice	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

**Madame COSSERAT Sandrine, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB) et la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération (PAA) exercent de la compétence « accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil ».

Les deux EPCI sont donc chargés de respecter les contraintes légales liées à l'accueil des gens du voyage notamment au regard de l'article 2 I-A de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 précitée qui précise que « Les communes figurant au schéma départemental et les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er sont tenus, dans un délai de deux ans suivant la publication de ce schéma, de participer à sa mise en œuvre. »

Au premier janvier 2017 aucune commune de plus de 5000 habitants de l'agglomération ne disposait d'une aire permanente fonctionnelle comme le prévoit les obligations de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000. Aussi, afin de répondre à ses obligations, PAA a convenu avec la CCSB une entente relative à la gestion de l'aire de Soleilhet située à Sisteron et confié à la compétence de la CCSB.

Le 29 novembre 2017, une première convention de mutualisation de l'aire a été signée entre Provence Alpes Agglomération et la communauté de communes du Sisteronais Buëch pour une durée de trois ans. Cette convention a été prorogée et a pris fin le 28 mai 2022. Une nouvelle convention a été signée pour une durée d'un an. Cette dernière arrive ainsi à échéance en juin 2023.

Pour répondre aux obligations du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, et afin de poursuivre la dynamique partenariale entreprise depuis 2017, une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an.

L'aire d'accueil de Soleilhet fait l'objet de travaux de réhabilitation suite à un incendie nécessitant la mise en place d'une aire temporaire depuis le 1er juin 2021. Ces travaux doivent prendre fin dans le courant du 2ème trimestre 2024. Les deux EPCI souhaitent poursuivre l'entente afin de co-financer à hauteur de 50% chacun (dans la limite des 80 000 euros prévu au budget 2023) l'entretien et l'aménagement de la nouvelle aire. L'objet de la convention jointe en annexe porte notamment, dans son article 3, sur les modalités de co-financement de l'entretien et l'aménagement de l'aire.

La convention prévoit également la mise en place d'une conférence pour l'animation et le suivi des travaux engagés par l'entente. Elle est composée de trois membres de chaque EPCI tels que désignés par délibérations en application de l'article L.5221-2 du CGCT (article 2 de la convention).

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer une nouvelle convention avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch pour la

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

mutualisation de l'entretien et l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet, telle que jointe en annexe,

- De reconduire les trois membres de la conférence représentant Provence Alpes Agglomération, désignés lors du conseil d'agglomération du 9 février 2022 et renouvelés lors du conseil du 15 juin 2022 :
- Sandrine COSSERAT
  - Georges PEREIRA
  - René VILLARD

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Patrick VIVOS

PUBLIE LE : **27 JUIN 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20230614-41\_14062023